

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Délibération n° DB 2025-057

Date de la convocation : 04/06/2025

Membres en exercice : 24

Membres présents : 16

Membres votants : 19

Le douze juin deux mille vingt-cinq, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au Salon d'honneur de l'Hôtel de ville de Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : Mesdames Valentine DION, Nadège LAMPSON-GUEILLIOT, Françoise PAYEN et Messieurs Tony BESANCON, Roland CANIVENQ, Bruno DAUPHY, Pierre DEMISSY, Gérald LORFEUVRE, Pierre LAURENT CHAUVET, Christophe MANCEAUX, Michel MEIS, Désiré NANJI, Jean-Pol RICHELET, René SALEZ, Benoît SINGLIT et Vincent THIERION.

Représentés : M. Jean DE POUILLY donne pouvoir de vote à M. Gérald LORFEUVRE, M. Vincent FLEURY donne pouvoir de vote à M. Benoît SINGLIT et M. Pierre POTRON donne pouvoir de vote à M. Désiré NANJI.

Secrétaire de séance : Mme Nadège LAMPSON-GUEILLIOT.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU DISPOSITIF CLIMAXION « SOUTIEN AU PHOTOVOLTAÏQUE » - REGION GRAND EST

Considérant la compétence « Aménagement, exploitation, faire aménager et/ou faire exploiter, participer et/ou soutenir toute installation de production d'énergies renouvelables seul ou d'autres partenaires publics et privés »,

Considérant l'aménagement d'ombrières photovoltaïques sur le parking du centre aquatique ARGONA à Vouziers,

Considérant que ce projet s'inscrit dans une démarche d'autoconsommation collective,

Vu le dispositif Climaxion / soutien au photovoltaïque de la Région Grand Est,

Vu les caractéristiques techniques du projet,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'UNANIMITE :

- De solliciter une subvention auprès de la Région Grand Est dans le cadre du dispositif Climaxion – soutien au photovoltaïque, dans le cadre de l'aménagement d'ombrières photovoltaïques sur le parking du centre aquatique Argona – sur le modèle de l'autoconsommation collective,
- De solliciter l'attribution d'une aide financière conforme à l'application du règlement du dispositif,
- D'autoriser le Président à signer les actes à intervenir nécessaires à l'application de cette décision,

La secrétaire de séance,
Nadège LAMPSON-GUEILLIOT

Le Président,


Benoît SINGLIT

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le
et de sa publication ou notification le 18 JUIN 2025

18 JUIN 2025